

Index égalité femmes/hommes 2024 :

L'association « ENSEMBLE » obtient 95/100

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, institué par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, a été conçu pour mesurer les écarts de rémunération entre les sexes et mettre fin aux inégalités.

Il permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression. **Si des disparités salariales sont constatées, des mesures de correction doivent être prises lorsque la note obtenue est inférieure à 75 points.**

Pour l'année 2024, l'index de l'Association « ENSEMBLE » atteint **95/100** points. Le score est ainsi décliné comme suit :

- Indicateur écart de rémunérations : **3.5%** (en faveur des hommes)
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles : **1.5%** (en faveur des hommes)
- Indicateur retour de congés maternité : **incalculable**
- Indicateur hautes rémunérations : **4** (les hommes sont sous représentés parmi les salariés les mieux rémunérés)

L'association soutient la démarche du Gouvernement visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes au sein de l'entreprise. Notre organisation professionnelle reste déterminée à poursuivre sa démarche d'amélioration continue et sa concertation avec ses partenaires sociaux dans l'optique d'atteindre le score de 100/100.